

SICAV SECURITY
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 30-09-2010 à raison de 80,68% dans des actions, obligations et valeurs assimilées ce qui est en dépassement du pourcentage de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2010, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
 Fehmi LAOURIN

Tunis, le 29 octobre 2010

SICAV SECURITY
BILAN ARRETE au 30-09-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		1 266 302	751 937	862 811
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	582 557	424 362	453 604
Obligations et valeurs assimilées	3.2	683 745	327 575	409 207
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		305 321	379 850	356 730
Placements monétaires	3.4	110 569	336 477	341 967
Disponibilités		194 752	43 373	14 763
Total Actif		1 571 623	1 131 787	1 219 541
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs		1 511	1 095	1 200
PA2 - Autres créditeurs divers		534	289	283
Total Passif		2 045	1 384	1 483
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.6	1 541 279	1 106 161	1 189 102
CP2 - Sommes distribuables		28 299	24 242	28 956
Sommes distribuables des exercices antérieurs		68	30	31
Sommes distribuables de l'exercice		28 231	24 212	28 924
Actif Net		1 569 578	1 130 403	1 218 057
Total Passif et Actif Net		1 571 623	1 131 787	1 219 541

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-07-2010 au 30-09-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-10 au 30-09-10	Période du 01-01-10 au 30-09-10	Période du 01-07-09 au 30-09-09	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Exercice clos le 31-12-09	
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	8 175	33 440	4 619	26 798	30 848
	Dividendes		219	13 534	0	13 365	13 365
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 956	19 906	4 619	13 433	17 482
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	2 093	6 833	2 815	9 797	13 186
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 268	40 273	7 434	36 595	44 034
CH1	Charges de gestion des placements	3.7	-4 619	-12 779	-3 331	-9 804	-13 299
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 649	27 494	4 103	26 791	30 735
PR3	Autres produits						
CH2	Autres charges	3.8	-592	-1 357	-401	-1 033	-1 362
	RESULTAT D'EXPLOITATION		5 057	26 137	3 702	25 758	29 372
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-594	2 094	-1 200	-1 546	-448
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 463	28 231	2 502	24 212	28 924
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		594	-2 094	1 200	1 546	448
	Variation des plus ou moins values potentielles		18 756	59 250	21 551	83 094	113 252
	Frais de négociation		-522	-522	-217	-321	-347
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de		83 450	83 450	49 105	57 584	63 688
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		106 741	168 315	74 141	166 115	205 965

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-07-2010 au 30-09-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07- 10 au 30-09- 10	Période du 01-01- 10 au 30-09- 10	Période du 01-07- 09 au 30-09- 09	Période du 01-01- 09 au 30-09- 09	Exercice clos le 31-12- 09
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	106 740	168 315	74 141	166 115	205 965
-	Résultat d'exploitation	5 056	26 137	3 702	25 758	29 372
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	18 756	59 250	21 551	83 094	113 252
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	83 450	83 450	49 105	57 584	63 688
	Frais de négociation de titres	-522	-522	-217	-321	-347
AN2	Distribution de dividendes	0	-29 145	0	-33 445	-33 445
-						
AN3	Transactions sur le capital	-35 615	212 352	-59 168	-81 459	-33 656
	a / Souscriptions	379 260	1 686 865	159 708	169 108	335 436
	Capital	343 431	1 599 236	147 624	156 385	296 372
	Régularisation des sommes non distribuables	29 138	58 740	8 885	9 341	31 974
	Régularisation des sommes distribuables	6 691	28 889	3 199	3 382	7 090
	b / Rachats	-414 875	-1 474 514	-218 876	-250 567	-369 092
	Capital	-375 985	-1 390 259	-200 627	-229 996	-330 058
	Régularisation des sommes non distribuables	-31 604	-57 717	-13 849	-15 504	-31 359
	Régularisation des sommes distribuables	-7 286	-26 538	-4 400	-5 067	-7 676
	Variation de l'actif net	71 125	351 522	14 973	51 211	138 864
AN4	Actif net					
	Début de période	1 498 454	1 218 057	1 115 430	1 079 193	1 079 193
	Fin de période	1 569 579	1 569 579	1 130 403	1 130 403	1 218 057
AN5	Nombre d'actions					
	Début de période	94 220	78 313	79 325	80 920	80 920
	Fin de période	92 076	92 076	75 223	75 223	78 313
	Valeur liquidative	17,047	17,047	15,027	15,027	15,554
AN6	Taux de rendement annualisé (%)	28,51%	16,00%	27,24%	21,11%	19,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-10

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.10 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché, à la date du 30.09.10 ou à la date antérieure la plus récente.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-10 un montant de 582 557 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% de l'actif net
<i>Premier marché</i>	45 755	170 619	413 204	26,33%
ADWYA	5 000	11 591	35 980	2,29%
BT	7 000	16 803	94 276	6,01%
MAGASIN GENERAL	500	17 660	70 239	4,47%
SFBT	4 000	26 279	54 124	3,45%
TPR	4 255	6 787	12 200	0,78%
Carthage cement	20 000	38 000	79 860	5,09%
ENNAKEL				
AUTOMOBILES	5 000	53 500	66 525	4,24%
<i>Second marché</i>	2 254	13 775	118 835	7,57%
MONOPRIX	2 254	13 775	118 835	7,57%
<i>Titres OPCVM</i>	489	51 401	50 518	3,22%
CAP OBLIG SICAV	489	51 401	50 518	3,22%
<i>Total</i>	48 498	235 794	582 557	37,12%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-10 un montant de 683 745 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% de l'actif net
ATTIJARI Leasing	1000	100 000	103 002	6,56%
AIL 2008	1 000	60 000	60 009	3,82%
ATL 2009/3	600	60 000	61 853	3,94%
ATL2006/1	500	30 000	30 462	1,94%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	61 901	3,94%
CIL 2008/1	500	30 000	30 141	1,92%
TL 2007-1	400	24 000	24 950	1,59%
TUNISIE LEASING 2005-1	1 000	20 000	21 037	1,34%
UIB 2009/1	500	47 500	47 963	3,06%
WIFEK Leasing 2006/1	500	10 000	10 132	0,65%
HL 2010/1	1300	130 000	131 570	8,38%
CIL 2010/1	1 000	100 000	100 725	6,42%
TOTAL	8 900	671 500	683 745	43,56%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 175 dinars pour la période allant du 01-07-10 au 30-09-10 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du premier trimestre 2010 sur les obligations de sociétés et les dividendes reçus sur les actions. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2010 au 30-09-2010	Période du 01-07-2009 au 30-09-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des actions (dividendes)	219	0	13 365
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 956	4 619	17 482
Total	8 175	4 619	30 848

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-10 à 110 569 dinars et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2010	% de l'actif net
Placement à terme	110	110 000	110 569	7,04%
Total	110	110 000	110 569	7,04%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 093 dinars pour la période allant du 01-07-10 au 30-09-10 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du troisième trimestre 2010 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2010 au 30-09-2010	Période du 01-07-2009 au 30-09-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des bons de trésor	0	0	0
Revenus des autres placements	2 093	2 815	13 186
Total	2 093	2 815	13 186

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 71 125 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	66 664
Variation de la part Revenu	4 461
Variation de l'Actif Net	71 125

Les mouvements sur le capital au cours du 3ème trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01-07-2010

Montant: 1 430 633
Nombre de titres: 94 220
Nombre d'actionnaires : 87

Souscriptions réalisées

Montant: 343 431
Nombre de titres émis: 22 618
Nombre d'actionnaires nouveaux : 6

Rachats effectués

Montant: -375 985
Nombre de titres rachetés: 24 762
Nombre d'actionnaires sortant: 11

Capital au 30-09-2010

Montant: 1 398 079 *
Nombre de titres: 92 076
Nombre d'actionnaires : 82

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2010 au 30-09-2010).

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	1 398 079
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres</i>	59 250
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	83 450
<i>Frais de négociation</i>	-522
<i>Régularisation des sommes non distribuables de la période</i>	1 023
<i>Capital au 30-09-2010</i>	1 541 279

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-07-10 au 30-09-10 est de 4 619 DT.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.